



POPPOPOL veillent
POPulation et **POLice** veillent

Vous partez en vacances, en voyage d'affaires ?

Vous êtes hospitalisé et vous laissez votre habitation inoccupée ?

Nous vous proposons un dispositif de surveillance de votre habitation établissant un partenariat entre vous, la **POPulation**, et la **POLice**.

Un contact direct étant indispensable, merci de bien vouloir remettre ce document dûment rempli auprès d'un Policier de **votre Maison de Police** et ce, au plus tard **8 jours avant votre départ**.

Identité de l'habitant

NOM

PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE/GSM

Comment vous joindre pendant votre absence ?

Période de l'absence

Du / / 20..... au / / 20.....

Personne de confiance

(obligation de désigner une personne de confiance qui idéalement possédera les clés de l'habitation, le moyen de désactiver l'alarme et de vous joindre)

NOM

PRENOM

TELEPHONE/GSM

Informations pratiques

Système d'alarme *oui* *non*

Partenariat local de prévention *oui* *non*

Membre d'un P.L.P. *oui* *non*

Marques(s) et modèle(s) des véhicule(s) stationné(s) sur la propriété

Autres éléments significatifs (*ex : éclairage sur minuterie, chien de garde...*)



PARTENARIAT POPULATION / POLICE

Votre Police locale est persuadée que la collaboration entre **la population et la Police** est un gage d'efficacité dans l'amélioration de la sécurité.

C'est pourquoi, si vous en avez la possibilité, elle vous demande d'impliquer aussi vos voisins, vos amis, votre famille,... dans la surveillance de votre habitation, et créer ainsi un « réseau de surveillance » personnel.

Comment impliquer ce réseau ? Lors du contact obligatoire au moment de la demande de surveillance « POP POL VEILLEMENT », un Policier vous remettra des « avis de passage » à distribuer aux membres de votre réseau de surveillance.

Lorsque votre Police locale viendra surveiller votre habitation, un « avis de passage » sera déposé dans votre boîte à lettres. Suivant ce même principe, les membres de votre réseau pourront déposer leurs « avis de passage ».

Nous espérons ainsi améliorer l'efficacité de la surveillance de votre habitation.

DECLARATION DE L'HABITANT

- Par cette demande, je souhaite bénéficier de la surveillance de mon habitation par le biais du partenariat **POP**ulation et **POL**ice veillent.
- J'autorise la Police à entrer dans ma propriété et ce de jour comme de nuit. Il en va de même pour les citoyens que j'aurai personnellement mandatés en leur remettant des « avis de passages ».
- En cas de circonstances particulières (cambriolage, incendie...), j'autorise la Police à entrer dans mon habitation.
- Je m'engage à désigner une personne de confiance qui devra être sur place dans les 30 minutes en cas d'appel de la Police.
- Je m'engage à prendre des mesures de sécurité (cfr « Check-List de départ »).
- J'accepte que les données soient introduites dans un fichier informatique. Celles-ci ne seront pas utilisées à des fins commerciales et ne seront pas communiquées à une tierce personne (Loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992).

Pour accord de l'habitant :
(signature de l'habitant)

Ce formulaire a été expliqué et repris par :
Nom du Policier :

J'ai déjà fait appel au service PopPol veillent et je connais donc les recommandations qui y sont liées.

oui non